

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 FÉVRIER 2022 EN SALLE DE CONSEIL MUNICIPAL

Par suite d'une convocation en date du vingt-quatre janvier deux mil vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de Selommès se sont réunis en salle de conseil, le deux février deux mil vingt-deux à vingt heures, sous la présidence de Madame Claire Foucher-Maupetit, Maire de Selommès.

Convoqués :

Mesdames Isabelle Brillard, Aurore Collonnier, Claire Foucher-Maupetit, Martine Guitton et Nathalie Tondereau, Messieurs Maurice Bodin, Julien Boutard, Pierre Collonnier, Cyril Gomas, Claude Husson, Philippe Bellanger, Joseph Limouzin, Jean-François Lhommeau et Mickaël Saillard.

Absents et pouvoirs :

Martine Guitton qui donne pouvoir à Maurice Bodin
Mickaël Saillard qui donne pouvoir à Isabelle Brillard

Début de la séance : 20h00

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 6 décembre 2021
3. Délibération pour la création d'un poste d'adjoint principal de 1^{er} classe à compter de février 2022
4. Délibération pour la création d'un poste d'adjoint d'animation à 20/35^{ème} à compter de février 2022
5. Délibération pour l'engagement des travaux d'enfouissement des réseaux Grande Rue avec le SIDELC
6. Demande de subventions pour achat de 5 capteurs de CO₂
7. Vote des subventions à attribuer aux associations
8. Comptes-rendus des commissions
9. Élections présidentielles et législatives : tableaux des permanences pour les bureaux de vote
10. Décisions du Maire
11. Informations générales sur les dossiers en cours
12. Questions diverses
 - Courrier de Jean-François Despert

Ordre du jour :

1) Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose comme secrétaire Isabelle Brillard aidée de Nathalie Tondereau.

Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2021 envoyé par mail le vendredi 28 janvier 2022

Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

3) Délibération pour la création d'un poste d'adjoint principal de 1^{er} classe à compter de février 2022

Madame le Maire précise qu'il faut pallier au départ de Marie-Neige Goessens, pour 15 heures de présence à l'agence postale communale.

Il faut créer un poste permanent d'adjoint principal de 1^{er} classe à compter du 21 février 2022, à raison de 15/35^{ème}.

Sur ce poste sera recruté un agent contractuel pour 1 durée de 6 mois avec 1 période d'essai d'1 mois. Elle sera rémunérée au 5^{ème} échelon de son grade.

A l'issue des 6 mois, les deux parties conviendront soit d'un renouvellement du contrat, soit d'une mutation de Blois sur Selommès.

Madame le Maire demande au conseil municipal de lui donner l'autorisation de la création d'un poste d'adjoint principal de 1^{er} classe à compter du 21 février 2022

**Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.**

4) Délibération pour la création d'un poste d'adjoint d'animation à 21,5/35^{ème} à compter de février 2022

Madame le Maire précise qu'il faut aussi prévoir suite au départ de Marie-Neige Goessens, la création d'un poste permanent d'adjoint d'animation à 21,5/35^{ème}.

Sur ce poste sera recruté un agent contractuel, ou un stagiaire.

Madame le Maire explique que la personne destinée à ce poste aura besoin de quelques modules supplémentaires pour accéder à l'équivalence du diplôme de Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD).

Cette formation complémentaire sera prise en charge par la commune.

Madame le Maire demande au conseil municipal de lui donner l'autorisation de la création d'un poste d'adjoint d'animation à 21,5/35^{ème} à compter du 21 février 2022,

**Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.**

5) Délibération pour l'engagement des travaux d'enfouissement des réseaux Grande Rue avec le SIDELC

Madame le Maire précise qu'une demande de subvention DETR 2022 a été déposée le 15 décembre 2021 à la Préfecture pour les travaux d'enfouissement des réseaux Grande Rue et la pose de deux bornes incendie.

Le montant de cette opération était estimé à 97 626,00€.

Une demande de DSR 2022 a été déposée au Conseil Départemental.

Il faut acter rapidement cet engagement afin de le confirmer auprès du SIDELC pour commencer les travaux dans l'année civile.

Philippe Bellanger prend la parole et précise qu'il faut signer deux conventions pour acter ces travaux.

Concernant le dossier DETR, elle demande au conseil municipal de délibérer sur les nouveaux montants suite à l'actualisation du devis SIDELC d'un montant de **106 074,41€ TTC** et du devis SUEZ d'un montant de **7280,53€ TTC**.

Madame le Maire demande au conseil municipal de lui donner l'autorisation de donner l'accord du commencement des travaux d'enfouissement des réseaux de la Grand Rue.

Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

6) Demande de subventions pour achat de 5 capteurs de CO₂

Madame le Maire précise qu'afin d'encourager le déploiement de ces campagnes dans les écoles et établissements scolaires, un soutien financier exceptionnel est apporté par l'État aux collectivités territoriales ayant acheté, afin de lutter contre le Covid, des capteurs CO₂ afin d'en munir les écoles publiques et établissements publics locaux d'enseignement.

La date limite d'achat des capteurs pouvant donner lieu à remboursement est désormais fixée au 15 avril 2022, tandis que celle concernant la date limite de dépôt de dossiers est reportée au 30 avril 2022.

Le remboursement s'effectue à hauteur de 2€ par enfant, dans la limite de 50€ par appareil, et dans la limite de la somme totale engagée par la collectivité.

Seuls les achats de capteurs CO₂ facturés à compter du 28 avril 2021 peuvent être pris en compte dans ce calcul.

Madame le Maire propose au conseil municipal l'achat de 5 capteurs mobiles de CO₂ dans les écoles de la commune (3 en élémentaire pour les classes et la cantine, 2 en maternelle pour les classes et la cantine).

L'estimation du coût d'1 capteur est d'environ de 150,00€ HT, soit une enveloppe budgétaire de 750,00€, subvention de 250,00€.

Joseph Limouzin demande quel sera l'emplacement de ces capteurs. Madame le Maire précise que ces capteurs sont mobiles et peuvent être déplacés suivant les besoins, dans les différentes pièces des écoles.

Cyril Gomas demande la différence de coût entre un capteur fixe ou mobile. Madame le Maire lui précise qu'il n'y a pas une grande différence de coût mais que le capteur mobile reste une bonne option d'achat. Pour information, les collèges de plus de 300 élèves n'en possède que 3 par établissement.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de la demande de subvention pour l'achat de 5 capteurs.

Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

7) Vote des subventions à attribuer aux associations

Afin d'anticiper le vote du budget en mars 2022, Madame le Maire propose de faire le point sur l'attribution des subventions aux associations locales.

Au vu des conditions sanitaires et du manque d'activités de certaines associations en 2021, certaines nous ont fait savoir qu'elles ne souhaitent pas percevoir de subvention pour 2021.

Pour 2022, il est proposé de faire le point par association selon le tableau ci-dessous :

COMMUNE DE SELOMMES - SUBVENTIONS POUR AIDE À LA VIE ASSOCIATIVE							
Article : 6574	Voté en 2019	Voté en 2020	Voté en 2021	Versé en 2021 suite Covid	à verser pour 2021	Proposition 2022	Commentaires
Associations de la commune de Selommès							
Union Sportive Selommoise	6 050,00 €	6 050,00 €	6 050,00 €	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	L'Association paye les charges et une partie des consommables
Ecole de Sport de l'USS	800,00 €	800,00 €	800,00 €	850,00 €	0,00 €	850,00 €	
Lyre Amicale de Selommès	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	
Ecole de Musique de La Lyre	2 450,00 €	2 450,00 €	2 450,00 €	2 450,00 €	0,00 €	2 450,00 €	
Sapeurs pompiers de Selommès - Villemardy	260,00 €	260,00 €	260,00 €	0,00 €	260,00 €	260,00 €	
Association Parents d'Elèves	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	0,00 €	400,00 €	En attente de versement possible pour la structure de jeux
Club 3ème Age	360,00 €	360,00 €	360,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	A réajuster si nécessaire en 2022
Comité des Fêtes	310,00 €	310,00 €	310,00 €	0,00 €	0,00 €	310,00 €	
Comite des Fêtes: Organisation 14 Juillet	1 561,76 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 versement de 1000€ non utilisé
La Boule Selommoise	250,00 €	250,00 €	250,00 €	0,00 €	250,00 €	250,00 €	
Association Sportive et Culturelle	600,00 €	600,00 €	600,00 €	0,00 €	600,00 €	600,00 €	
Piquées du Patchwork	100,00 €	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Association dissoute en 2021
Association des Tournesols	150,00 €	150,00 €	150,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €	
K-fé associatif	250,00 €	250,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	A réajuster si nécessaire en 2022
Selommès au fil du temps	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	A réajuster si nécessaire en 2022
Nordic Attitude 41	1 000,00 €	150,00 €	150,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €	
Musijeunes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €	Proposition d'une nouvelle subvention, en compensation de l'école de musique
	16 841,76 €	15 130,00 €	15 130,00 €	11 700,00 €	1 410,00 €	13 820,00 €	
Autres associations ou organismes							
Association du Service à Domicile ADMR	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Prêt gratuit du local depuis 2016 Rendez-vous ADMR à venir
Tour du Loir et Cher	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Si passage dans la commune
Téléthon	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Association des Conciliateurs	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	0,00 €	50,00 €	A régulariser 2021 et 2022
Souvenir Français	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	0,00 €	50,00 €	A régulariser 2021 et 2022
Association des secrétaires de mairie	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	0,00 €	30,00 €	A régulariser 2021 et 2022
Chambre des métiers 37	- €	70,00 €	70,00 €	0,00 €	0,00 €	En attente	Fonction du nombre d'apprenti coût d'environ 70€/jeune
Chambre des métiers CFA 41	240,00 €	400,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €	En attente	Fonction du nombre d'apprenti coût d'environ 80€/jeune
USEP petites randos	170,00 €	424,25 €	424,25 €	0,00 €	0,00 €	Selon organisation	Selon organisation
USEP Etoile cyclo	250,00 €	300,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	Selon organisation	Selon organisation
	1 790,00 €	2 324,25 €	2 324,25 €	130,00 €	0,00 €	130,00 €	
Autres							
Autre demandes de subventions exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
TOTAL	18 631,76 €	17 454,25 €	17 454,25 €	11 830,00 €	1 410,00 €	13 950,00 €	

Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

8) Comptes-rendus des commissions

La parole est donnée à Philippe Bellanger

✓ Suivi des travaux Rue des Prasles pour antenne Free

Concernant les travaux du passage de la fibre, certains particuliers nous ont exprimé leurs mécontentements sur la réalisation des travaux de voirie.

Philippe Bellanger a exprimé par téléphone son avis, remarques et inquiétudes concernant la prestation de l'entreprise en charge de ces travaux.

Julien Boutard demande si l'on peut émettre une réserve ou contacter directement la société Free. Des photos seront prises et Isabelle Brillard demande à ce que l'on fasse un courrier.

✓ Projet de l'enfouissement des réseaux Grande Rue et passage piétons

Philippe Bellanger précise qu'Aurore Collonnier avait évoqué, qu'un passage piéton serait utile dans la Grande Rue au niveau des escaliers afin de permettre d'aller aux monuments aux morts, à l'agence postale communale, à la mairie ou autres commerces.

Philippe précise que cette demande sera à insérer dans le projet des travaux Grande Rue avec l'ATD.

De plus il faut étudier la possibilité de deux passages piétons Rue de la Petite Fontaine.

Aurore Collonnier précise également qu'il faut refaire, rue de la Rampe des écoles, une ligne jaune pour définir l'arrêt du bus scolaire. Cela est programmé dans la fin du chantier de Revitalisation du Centre- Bourg.

✓ Suivi des travaux à Thorigny

La parole est donnée à Joseph Limouzin

Joseph Limouzin, avec des photos projetées, explique les soucis d'évacuation d'eau à Thorigny.

Plusieurs idées sont à retenir : notamment celle d'un caniveau de chaque côté, qui ferait environ 8m de long pour pallier aux problèmes de l'eau. Le coût de ces travaux seraient estimés à un coût de 35 000,00€.

Un puisard pourrait être envisagé pour un coût d'environ 8 000,00€

Une autre solution serait de réaliser un débarnage ; opération destinée à remettre en état voulu les bords de la route et nettoyer ses fossés. Un devis sera également demandé à l'Association Foncière par le biais d'Etienne Lepage, son président.

✓ Eclairage public - INÉO

Joseph Limouzin propose qu'un programme de changement des lanternes de tous les éclairages de la commune devraient à l'avenir, être, par souci d'économie, changer par rue. Il propose via Inéo, de remplacer au fur et à mesure, l'éclairage des vieux luminaires par des LED.

Une lampe coûte environ 400,00 € et qu'elle peut être subventionnée à 50% par le SIDELC.

Cette idée est à programmer sur le budget 2022.

✓ Eclairage vieux stade

Joseph Limouzin précise qu'il a reçu l'estimation du changement de l'éclairage du vieux stade et qu'il s'élèverait au minimum à 27 000,00€.

Pierre Collonnier demande quel est le devenir du club de football de Selommes, puisqu'il est envisagé une fusion.

Jean-François l'Hommeau explique que la fusion entre Oucques, VRFC, Marchenoir et Selommes est en cours.

Une nouvelle réunion aura lieu le vendredi 11 février 2022. Elle aura pour but de définir les statuts sportifs, de définir les modalités de la Trésorerie de chaque commune.

Madame le Maire précise le soutien de la commune pour toutes associations communales. Il faut soutenir l'USS football et faire en sorte que toutes nos infrastructures demeurent en bon état.

Jean-François Lhommeau évoque un problème de sécurité au niveau du coffret électrique de l'ancien stade.

Joseph Limouzin, conscient de cette difficulté, fera le nécessaire pour le sécuriser sous peu.

✓ Plan d'eau

Il est évoqué l'accès au plan d'eau pour son entretien paysager.

Julien Boutard demande à ce que soit trouver une solution pour permettre aux engins d'accéder au plan d'eau en toute sécurité.

Pierre Collonnier ne souhaite pas une passerelle en bois, qui ne serait pas assez solide.

Joseph Limouzin doit s'occuper d'une future passerelle qui d'après Julien Boutard, devrait pouvoir supporter le poids d'un véhicule minimum de 10 tonnes.

Un premier devis a été établi par la société Penin pour un montant estimatif à 30 000,00€.

Philippe Bellanger précise qu'au vieux stade, le pare-ballon sera installé dans le mois d'avril par l'entreprise Nerval suite au devis signé d'un montant de 7 911.48€ TTC.

Joseph Limouzin va organiser une deuxième visite de la Gare. Cette visite sera organisée un samedi après-midi.

✓ Points sur les travaux du City Parc

La parole est donnée à Isabelle Brillard

Isabelle Brillard précise que la société Pannequin a terminé les travaux au City Parc

Un rendez-vous sur site, avec l'entreprise Pannequin, en présence d'Isabelle, de Julien Boutard et de Philippe Bellanger sera demandé pour faire le point des travaux, avant de régler la facture.

Isabelle Brillard précise que le 7 février à 20h, la commission des Fêtes et Cérémonies se réunira pour l'organisation du 8 mai 2022 et des manifestations de 2022.

✓ Vie scolaire

La parole est donnée à Claude Husson

Claude Husson explique l'organisation des emplois du temps suite aux arrêts de travail, ou aux formations du personnel.

Il explique l'organisation qui a été mise en place et valorise le travail de toute l'équipe.

9) Élections présidentielles et législatives : tableaux des permanences pour les bureaux de vote

Madame le Maire souhaite notifier sur un tableau des permanences pour :

- les élections présidentielles des dimanches 10 et 24 avril 2022
- les élections législatives des dimanches 12 et 19 juin 2022

Le tableau des plannings et disponibilités, est rempli pendant la réunion.

10) Décisions du Maire

Néant

11) Informations générales sur les dossiers en cours

✓ Compte administratif 2021

Son écriture est en cours pour le bulletin municipal

✓ Suivi du bulletin municipal

Nathalie Tondereau réalise un travail important de collectes des articles pour l'écriture du bulletin municipal. Suite à la crise sanitaire, il n'y aura pas encore cette année de remise au foyer communal mais il sera distribué dans les boîtes aux lettres pas les Conseillers municipaux.

✓ Mise à disposition de 2 bureaux de l'agence postale communale aux citoyens pour du télétravail.

Madame le Maire précise que deux bureaux de l'agence postale communale sont inoccupés. Ils peuvent être mis à disposition pour des personnes ayant besoin de télétravail.

✓ Incivilités

Madame le Maire aborde un point fort désagréable sur les incivilités commises dans la commune. Il y a eu notamment des tags sur la vitrine du salon de coiffure à deux jours d'intervalles.

Des tags ont également été constatés sur la route au carrefour du cœur de village. Les employés communaux se sont chargés très rapidement de ces nettoyage.

Il a été également constaté qu'une petite vitre a été cassée au foyer communal.

Madame le Maire précise que tout acte d'incivilité est réprimandable et éligible à toute peine de poursuites. Une main courante a été déposée à la gendarmerie de Selommes.

✓ École élémentaire

Des papiers dirigés contre la cantinière ont circulé dans la cour de l'école le 1^{er} février 2022. Ces papiers ont été insérés dans le cartable de certains enfants de l'école élémentaire.

Le directeur, a, le soir même, informé Madame le Maire de cette situation mais a laissé la libre circulation de ce document.

Devant l'importance de la situation, une réunion aura lieu le vendredi 4 février, en présence des maires des communes concernés par la vie scolaire, des membres de la commission, Madame le Maire de Selommes et les enseignants, afin de communiquer et d'instituer un dialogue.

Concernant ce problème, Aurore Collonnier demande que l'on ne s'interroge pas uniquement sur la forme mais aussi sur le fond.

Le débat est ouvert et il est impératif de le traiter en commission Vie Scolaire et avec le personnel communal.

Agenda :

- ✓ Jeudi 3 février 2022 : 19h - Assemblée Générale du Comité des Fêtes
- ✓ Dimanche 13 février 2022 : Randonnée pédestre du Comité des Fêtes
- ✓ Dimanche 27 février 2022 : Marché de Selommes
- ✓ Dimanche 20 mars : Vente et distribution de viennoiseries
- ✓ Vendredi 15 avril 2022 : 20h - Concert de Musijeunes à Lunay
- ✓ Samedi 16 avril 2022 : 17h - Concert de Musijeunes au foyer communal de Selommes
- ✓ Vendredi 29 avril 2022 : 20h Concert de trompes à l'église de Selommes, organisé par l'APE

12) Questions diverses

- ✓ Lecture du courrier de Jean-François Despert

Madame le Maire donne connaissance du courrier reçu en mairie début janvier, de monsieur Jean-François Despert. Celui-ci évoque que :

- depuis que la rue du Bout des Haies a été mise en sens unique, les automobilistes roulent à vitesses excessive
- le mur du jardin de monsieur Raymond Norguet réduit la visibilité et suscite un danger pour les enfants jouant au City Parc
- des promeneurs éventuels ne sont pas en sécurité
- lorsqu'il sort sa voiture de sa cour, il manque de visibilité

Chaque point a été commenté. Ces sujets seront de nouveau évoqués lors de la présentation de l'ATD afin d'apporter des solutions et éléments de réponse.

- ✓ Bulletin municipal : il sera distribué directement chez les habitants par les conseillers municipaux.
- ✓ L'entreprise Viatic a mis à jour, un plan de la commune mettant en évidence les chemins communaux et les chemins appartenant à l'association foncière.
Ce plan papier et dématérialisé a un coût de 500 € TTC partagé à 50 – 50% entre la commune et l'AF.

- ✓ Jean-François L'Hommeau demande les dates de l'installation de la fibre à Selommes. Philippe Bellanger lui répond qu'elle sera installée en 2023 comme évoqué. Les dates d'installation de la fibre sont consultables sur le site de val de Loire numérique.

- ✓ Aurore Collonnier signale que plusieurs agriculteurs demandent à ce que le stationnement des véhicules de la Rue du Bourg Neuf soit étudié.
En effet durant l'affluence en période estivale, la circulation d'engins agricoles est nombreuse. Des voitures sont stationnées des deux côtés de la route.

Un arrêté municipal peut être pris pour que les véhicules ne stationnent que d'un seul côté de la route.

En prévenant au préalable les habitants de la rue, l'arrêté sera pris.

- ✓ Concernant l'élagage à effectuer Avenue de la gare, Philippe Bellanger précise qu'il est en attente d'un devis.

La séance est levée à 22h55

Prochaine réunion de conseil municipal le mardi 22 mars 2022 à 20h